

Plan régional de services de garde éducatifs

La Conférence régionale des élus de l'Estrie dévoile les priorités régionales

Sherbrooke, le 30 avril 2008 – Mandatée par la ministre de la Famille, Mme Michelle Courchesne, d'identifier les besoins spécifiques de la région de l'Estrie en matière de services de garde, la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie) a adopté, ce matin, le rapport du comité régional.

En novembre 2007, le gouvernement du Québec a mandaté les conférences régionales des élus de chaque région, afin qu'elles déterminent les besoins particuliers de leur population respective en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et qu'elles proposent des pistes de solutions aux difficultés qui leur sont propres. La CRÉ de l'Estrie a accepté le mandat de réaliser le Plan régional d'accessibilité (PRA) aux services de garde pour la région de l'Estrie que lui confiait le ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Ainsi, la CRÉ de l'Estrie a mis en place un comité de travail régional pour réaliser les deux premiers objectifs du PRA qui sont : 1) de planifier le développement des places additionnelles, et 2) d'assurer l'accès à l'information sur les services de garde dans la région de l'Estrie. Des rencontres ont été tenues avec divers intervenants et gestionnaires de CPE de l'Estrie pour faire connaître la démarche régionale, recueillir les besoins, effectuer une analyse de la situation des services de garde en Estrie et identifier des pistes de solutions. Pour les parents, entre autres, un questionnaire en ligne a été mis à leur disposition du 11 mars au 4 avril dernier à partir du site internet du Réseau des Centres de la Petite Enfance des Cantons-de-l'Est. Quatre cent cinquante visiteurs ont rempli ledit questionnaire. Plusieurs personnes-ressources ont également contribué à documenter la situation et les besoins à l'égard des clientèles particulières, des liens à faire avec le marché de l'emploi ou encore, les perspectives de développement démographique et domiciliaire.

Après avoir effectué un travail rigoureux de collecte de l'information et d'analyse, le comité régional à identifier les priorités de développement suivantes : vu les besoins immenses, le développement de places poupons doit être priorisé, de même, à la demande des parents, le développement de places en installation doit être privilégié. Le comité recommande également de favoriser le développement de places pour les familles en milieu défavorisé. En termes d'accès à l'information, la région confirme la nécessité d'avoir une gestion centralisée des listes d'attentes.

En conclusion, la Conférence régionale des élus de l'Estrie souhaite fortement que la région se voie accorder les places en service de garde qui lui permettra premièrement de hausser la qualité de son offre de service pour les parents de l'Estrie et deuxièmement, de disposer d'un outil de développement permettant à la région d'augmenter sa prospérité en offrant des opportunités de conciliation travail, famille, étude. La région de l'Estrie revendique la nécessité de confier un rôle à la CRÉ de l'Estrie pour l'analyse et le choix des projets qui seront déposés à l'initiative d'organisations du milieu estrien.

La version définitive du Plan régional de services de garde éducatifs est disponible sur le site Internet de la Conférence régionale des élus de l'Estrie au www.creestrie.qc.ca sous l'onglet Communiqués et publications.

Rappelons que le MFA a lancé, le 15 avril dernier, un appel de projets pour la création de 9 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs au cours des deux prochaines années. Les promoteurs devront démontrer que leurs projets s'inscrivent dans les priorités régionales définies par le CRÉ de l'Estrie.

Mise en place en avril 2004, la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour le territoire de l'Estrie. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

-30-

Pour information et entrevue : Madame Marie-Hélène Wolfe
Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911